

Casablanca, le 30 Juin 1943

No.387-A/11

*Rec  
1-VII-43*

Joint Commission for Political Prisoners  
and Refugees  
Hachette Building  
Casablanca

Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 crt. et je tiens à vous exprimer mes remerciements pour l'intérêt que vous manifestez à l'égard de mes ressortissants Louis Spyridon et son épouse, internés depuis le mois de Novembre 1942 au camp d'hébergement de Sidi El Ayachi. L'Administration a motivé cette mesure comme suite à une décision d'expulsion prise à l'encontre des époux Louis pour vente de vin à un indigène; pour cette infraction les époux Louis ont été condamnés à une amende.-

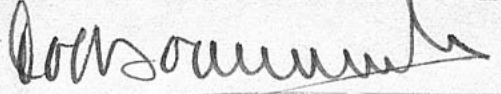
Depuis leur internement, ce vice-Consulat a entrepris des démarches en faveur des époux Louis et a obtenu la libération de Madame Louis à condition qu'elle choisisse comme résidence une autre ville que Marrakech, habitée précédemment par les époux Louis. Quant à M. Louis la Résidence Générale à Rabat n'a pas voulu le libérer.-

Je dois signaler que les époux Louis ont trois enfants qui ont besoin de la protection paternelle et des soins de leur mère et que si cette mesure d'internement était maintenue une famille entière serait vouée à la ruine.-

*SM*

Aussi, ce vice-Consulat verrait avec un intérêt particulier la mise en liberté des époux Louis afin de permettre au mari de subvenir aux besoins de ses enfants et de sa femme.- //

Je vous remercie à nouveau pour tout ce que vous pourrez faire dans cette affaire et je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.-

  
L.E. Couzounis  
Vice-Consul de Grèce